Chapitre 4 : Les fonctions et le processus relatifs à l'évaluation

Les pratiques d'évaluation reposent sur le respect des valeurs et des orientations qui viennent d'être précisées, mais aussi sur un ensemble de références conceptuelles et méthodologiques qui caractérisent, à l'intérieur des sciences de l'éducation, le domaine spécifique de l'évaluation des apprentissages.

Les effets sur l'évaluation du passage du paradigme de l'enseignement à celui de l'apprentissage

Ce domaine a connu, au cours des dernières années, de nombreux développements pour tenir compte notamment du passage du paradigme de l'enseignement à celui de l'apprentissage. Les recherches conduites dans le domaine de l'évaluation des apprentissages dans le monde ont permis de cerner les limites des modèles d'évaluation traditionnels. Elles ont également mené à d'autres avenues pour l'évaluation des apprentissages, compte tenu des changements de perspectives qui caractérisent la plupart des systèmes éducatifs. Parmi les principaux courants, celui d'une évaluation au service de l'apprentissage occupe une place prépondérante. Cette perspective nécessite que l'on précise les fonctions et le processus d'évaluation puisque, comme compléments aux valeurs et aux orientations, ils serviront à expliciter la vision ministérielle en matière d'évaluation des apprentissages. Avant tout, le Ministère présente la définition de l'évaluation des apprentissages qu'il retient :

> ***L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives.***

4.1 Les fonctions de l'évaluation

Tout le long du parcours scolaire, l'évaluation sert à vérifier la progression des apprentissages dans une perspective d'aide, à faire des diagnostics précis, à vérifier le niveau de développement des compétences, à certifier les études et à reconnaître les acquis.

Les deux fonctions principales de l'évaluation : l'aide à l'apprentissage et la reconnaissance des compétences

Le ministère de l'Éducation reconnaît que l'évaluation a deux fonctions principales, soit l'aide à l'apprentissage et la reconnaissance des compétences. La première, en grande partie à cause de son potentiel de régulation et parce qu'elle permet une rétroaction continue, s'apparente à l'évaluation formative. Quant à la fonction de reconnaissance des compétences, il est trompeur de la qualifier de sommative dans la mesure où il ne s'agit pas de la somme d'évaluations cumulées durant une période donnée, comme on le fait habituellement en formation générale des jeunes. En effet, l'évaluation en vue de la reconnaissance des compétences vise à vérifier si le niveau attendu de développement des compétences est atteint.

Compte tenu des contextes variés dans lesquels l'élève est évalué, il est nécessaire de choisir la fonction de l'évaluation appropriée à l'intention de l'évaluation et à la nature de la décision à prendre.

Le texte qui suit présente les deux fonctions de l'évaluation en les mettant en relation avec les contextes et les moments d'évaluation qui jalonnent le parcours scolaire de l'élève. Le terme « séquence d'apprentissage » utilisé dans les passages suivants désigne un cycle, un cours ou un module.

La fonction d'aide à l'apprentissage

Vérifier l'état des apprentissages et procéder à des évaluations diagnostiques

Lorsque commence une séquence d'apprentissage, l'enseignant peut juger nécessaire de vérifier où les élèves en sont afin de bien les situer par rapport aux apprentissages qui sont prévus. Cette évaluation permet un ajustement du dispositif d'enseignement et d'apprentissage en fonction des caractéristiques des élèves et elle peut conduire à mettre en place des activités d'apprentissage différenciées selon les possibilités des élèves. Elle conduit à une évaluation diagnostique des élèves qui démontrent des faiblesses plus marquées, pour ensuite leur proposer des mesures d'aide appropriées. Elle aide aussi l'enseignant à regrouper les élèves dans des équipes de travail. Dans tous les cas, cette évaluation conduit à mettre en place, pour l'ensemble des élèves, des conditions propices à la réalisation des apprentissages prévus. Les activités d'évaluation sont alors assimilées à une fonction d'aide à l'apprentissage.

La régulation de la démarche de l'élève et de l'enseignant

En cours d'apprentissage, l'évaluation vise essentiellement à soutenir la progression de l'élève : elle représente, une fois encore, une aide à l'apprentissage. Elle permet une régulation de la démarche d'apprentissage de l'élève et de la démarche pédagogique de l'enseignant. Ainsi, ce dernier vérifie jusqu'à quel point son intervention produit les effets escomptés sur les apprentissages des élèves et l'ajuste, si nécessaire. Il fournit régulièrement à ses élèves des informations sur leurs forces et sur leurs faiblesses et il leur propose des mesures d'enrichissement et de soutien appropriées. De son côté, l'élève utilise cette rétroaction pour graduellement prendre en charge ses apprentissages.

La fonction de reconnaissance des compétences

Vers la fin d'une séquence d'apprentissage ou à la fin d'une formation, l'évaluation vise à rendre compte du niveau de développement des compétences qui ont fait l'objet d'apprentissages durant cette période. Elle s'inscrit dans une fonction de reconnaissance des compétences. Elle s'effectue en référence aux exigences prescrites par les programmes. Il s'agit de vérifier jusqu'à quel point l'élève satisfait à ces exigences.

Rendre compte du développement des compétences aux fins du bilan et de la sanction des études

À la formation générale des jeunes, la reconnaissance des compétences est utile pour établir le bilan des apprentissages. À partir de ce dernier, il est possible de déterminer ce qui convient à l'élève : parcours adapté à ses besoins, nécessité de mesures de soutien spécifiques, ajustement du plan d'intervention, etc. La reconnaissance des compétences est aussi à la base des décisions liées à la sanction des études;

c'est à partir des jugements portés sur l'acquisition des compétences que la décision de décerner le titre officiel qui sanctionne la formation sera prise. Les résultats de l'évaluation obtenus dans un contexte de reconnaissance des compétences permettent également d'outiller les personnes qui prennent le relais dans la formation de l'élève, les autres secteurs de formation ainsi que l'enseignement supérieur, en vue de l'admission de l'élève, de l'aide ou de l'encadrement à lui apporter.

La reconnaissance des compétences aux fins de la reconnaissance des acquis

Avant même le début d'une formation, il est parfois nécessaire de reconnaître les acquis, tant scolaires qu'extrascolaires de l'élève. C'est généralement le cas du nouvel arrivant dans le système scolaire québécois ou de la personne qui a quitté le système scolaire depuis un certain temps et qui souhaite le réintégrer. Comme les programmes sont formulés par compétences, il s'agit de vérifier dans quelle mesure l'élève possède celles qui figurent aux programmes. Dans ce sens, la reconnaissance des acquis est assimilée à la reconnaissance des compétences. Dans certaines situations, la reconnaissance des acquis conduit aussi à identifier des lacunes sur le plan des apprentissages et à permettre à la personne de les combler avant de s'engager dans la formation souhaitée.

L'évaluation pour améliorer le système et atteindre les objectifs du plan de réussite

Dans le cadre actuel de la gestion des affaires publiques, la reddition de comptes constitue une préoccupation importante. Il est, de ce fait, difficile de passer sous silence la possibilité d'utiliser les résultats scolaires, combinés à d'autres indicateurs, dans une perspective de régulation de système. Il s'agit alors de vérifier si l'on obtient les résultats escomptés pour l'ensemble des effectifs étudiants et d'apporter les correctifs qui s'imposent soit aux programmes de formation et d'études, soit aux moyens utilisés pour les mettre en application, tout en tenant compte des responsabilités légales établies. Les données recueillies sur les apprentissages des élèves peuvent être utilisées par les écoles, notamment pour établir leur plan de réussite et pour en faire le suivi.

L'information nécessaire au pilotage du système éducatif peut provenir des évaluations faites à l'occasion des activités régulières visant la reconnaissance des compétences ou encore au cours d'opérations particulières. Dans ce dernier cas, l'évaluation ne vise pas à connaître le rendement de chacun des élèves. Une grande prudence est donc de mise dans l'utilisation des résultats obtenus dans ces circonstances à des fins autres que la régulation du système. Quelle que soit la façon de recueillir l'information, celle-ci est utilisée dans une perspective d'amélioration continue des services éducatifs et non pour comparer les résultats des élèves entre eux ou encore la performance des établissements scolaires.

La complémentarité des fonctions de l'évaluation

Les fonctions de l'évaluation en vue d'une contribution à la réussite éducative

Bien que les différentes fonctions de l'évaluation revêtent des caractéristiques distinctes, elles doivent être perçues comme complémentaires. En effet, ces différentes formes d'évaluation peuvent toutes contribuer, à leur façon, à la réussite de tous les élèves. Cependant, on doit se concentrer sur l'évaluation en vue de favoriser l'apprentissage. Par ailleurs, celle qui vise la reconnaissance des compétences doit mener à des décisions et à des actions qui vont permettre, au besoin, de soutenir l'élève dans ses apprentissages.

4.2 Le processus d'évaluation

L'enseignant, principal responsable de l'évaluation des apprentissages

Tout le long de sa formation, l'élève est évalué afin de mieux apprendre et pour réussir. L'enseignant joue un rôle de premier plan en matière d'évaluation des apprentissages. Sa pratique le conduit à prendre de nombreuses décisions sur la base des jugements portés sur les apprentissages des élèves, jugements qui découlent d'évaluations multiples et variées. Ces évaluations, bien qu'elles prennent place dans des contextes variés, obéissent à une logique propre à un même processus d'évaluation. Ce processus repose, comme cela a été signalé précédemment, sur des valeurs fondamentales et instrumentales reconnues.

Évaluer, un processus complexe

Évaluer est un processus complexe qui se fonde en grande partie sur le jugement professionnel de l'enseignant. De ce fait, il est nécessaire que ce jugement soit balisé afin d'assurer la crédibilité des actions d'évaluation.

Évaluer requiert d'abord que l'intention de l'évaluation soit clairement établie. L'évaluation se caractérise aussi par la planification, la prise d'information et son interprétation ainsi que par le jugement qui doit être porté. Enfin, elle doit conduire à prendre des décisions et à mener des actions. Pour certains élèves qui ont des besoins particuliers, il est nécessaire d'arrimer l'évaluation à la démarche prévue dans le plan d'intervention. Bien que le processus d'évaluation soit constitué d'une suite d'étapes allant de la planification à la décision-action, il relève davantage d'une logique itérative que séquentielle. Ainsi, en fonction des contextes, l'ordre des étapes peut être appelé à changer, et chacune revêt les caractéristiques particulières présentées ci-dessous.

La planification

Établir l'intention d'évaluation

Planifier l'évaluation des apprentissages revient, dans un premier temps, à établir l'intention de l'évaluation, c'est-à-dire à définir le but visé. De cette intention découlent les choix qui sont faits généralement par l'enseignant au moment de la planification. Au besoin, la planification est conçue par plusieurs enseignants ou personnes qui accompagnent l'élève dans ses apprentissages.

Dans un deuxième temps, la planification consiste, de façon générale, à choisir les moyens appropriés à l'évaluation des apprentissages en fonction de l'intention retenue. Ainsi, dans le respect des programmes de formation et d'études, il s'agit d'abord de circonscrire les objets d'évaluation, et d'établir ensuite les moments et les méthodes pour soutenir la prise d'information et son interprétation, le jugement et la décision.

Le choix des moyens doit correspondre au but visé par l'évaluation

L'évaluation dans une perspective d'aide à l'apprentissage implique une planification souple et rigoureuse à la fois, qui facilite son intégration aux activités d'apprentissage. Cependant, une bonne planification doit permettre à l'enseignant d'apporter en tout temps les modifications qu'imposent les imprévus. Elle doit permettre à l'enseignant et aux autres intervenants de fournir la rétroaction et l'aide dont l'élève a besoin pour développer ses compétences. Ainsi, pour certains élèves ayant des besoins particuliers, l'enseignant évalue régulièrement la pertinence des stratégies mises en place dans le cadre de la démarche du plan d'intervention et les ajuste, au besoin, de façon à soutenir la progression de leurs apprentissages.

Une planification souple et rigoureuse à la fois

Les activités d'évaluation menées dans le but de reconnaître des compétences, des acquis ou encore de sanctionner les études requièrent une planification rigoureuse. Les décisions qui en découlent (nature du soutien à apporter à l'élève, orientation vers un parcours de formation, obtention d'un diplôme, admission à un programme, etc.) ont des conséquences importantes pour les élèves et doivent, de ce fait, s'appuyer sur des jugements justes, assurés par une bonne planification.

Une planification adaptée aux diverses situations

La prise d'information et son interprétation

Cette étape consiste à recueillir des données sur les apprentissages des élèves et à leur donner un sens en les interprétant. Elle nécessite l'utilisation de méthodes de prise d'information et d'interprétation adaptées à la fonction de l'évaluation et à l'intention sous-jacente. La prise d'information s'avère particulièrement pertinente dans le cadre d'une démarche de plan d'intervention. Elle contribue à prendre des décisions mieux adaptées aux élèves ayant des besoins particuliers.

La prise d'information et l'interprétation adaptées au but de l'évaluation

Dans un contexte d'évaluation en cours d'apprentissage, la prise d'information durant les activités permet généralement à l'enseignant de faire les constats qui s'imposent. Les traces de l'apprentissage de l'élève sont conservées et les observations consignées au fur et à mesure, afin qu'elles soient disponibles au moment opportun.

L'évaluation visant la reconnaissance des compétences pour les besoins du bilan des apprentissages, de la certification et de la reconnaissance des acquis nécessite le recours à un dispositif systématique. L'instrumentation utilisée doit conduire à recueillir l'information suffisante et pertinente sur laquelle on s'appuiera pour porter un jugement sur le niveau de développement des compétences et sur les connaissances acquises.

Une information de qualité pour une évaluation crédible

Comparer les données recueillies avec les résultats attendus

Ensuite, on compare les données sur les apprentissages de l'élève avec ce qui est attendu : c'est l'interprétation critérielle. De façon générale, les programmes fournissent un ensemble de données sur les résultats attendus au terme de la formation et des indications servant à l'évaluation. À partir de ces données, il est possible d'établir des balises représentant la progression souhaitée dans le développement des compétences. Ainsi, l'interprétation critérielle est utilisée dans différents contextes d'évaluation, que ce soit en vue d'une aide à l'apprentissage ou de la reconnaissance des compétences.

Le jugement

Jugement en filigrane dans tout le processus d'évaluation

Bien qu'il constitue en soi une étape du processus d'évaluation, le jugement apparaît en filigrane tout le long de l'évaluation. Parfois informel, il ne demeure pas moins la toile de fond de l'ensemble du processus d'évaluation. Le jugement est présent dans la planification des situations d'apprentissage et d'évaluation. Il entre en jeu au moment du choix des méthodes et des critères d'évaluation afin de les rendre pertinents et valides par rapport à l'intention de l'évaluation. Enfin, le jugement permet de rendre compte des apprentissages et il conduit à prendre des décisions.

Dans un contexte d'évaluation de compétences, le jugement sur leur développement doit être appuyé sur le recours à une instrumentation appropriée. Il requiert une analyse et une synthèse des données recueillies. Dans ce sens, le jugement doit être précédé d'une prise d'information suivie de son interprétation. Il n'est possible que dans la mesure où une information de qualité sur l'apprentissage est disponible.

La décision-action

Évaluation qui mène aux décisions et aux actions

La décision constitue la finalité même de l'évaluation. La décision prise à la suite du jugement porté n'est pas de même nature dans tous les contextes d'évaluation : elle a tantôt une portée pédagogique, tantôt une portée administrative.

En situation d'aide à l'apprentissage, le jugement est souvent une appréciation à caractère informel et la décision qui en découle se traduit par une action de régulation de la démarche pédagogique ou d'apprentissage.

En situation de reconnaissance des compétences, les décisions ont un caractère formel et elles peuvent entraîner des conséquences importantes pour les élèves dans la poursuite de leur plan de formation. Ainsi, les résultats obtenus sont généralement utilisés comme complément à d'autres informations pour décider de quelle façon aborder la suite des apprentissages de l'élève. De plus, les résultats de l'évaluation sont utiles en matière d'orientation scolaire et professionnelle et pour l'admission aux autres secteurs de formation (celui des jeunes, des adultes ou de la formation professionnelle) ou encore aux autres ordres d'enseignement (collégial ou universitaire). Dans certaines situations, notamment quand il existe des critères particuliers d'accès à un programme ou à une formation ou lorsque les possibilités

d'accès sont limitées, il est nécessaire de comparer les résultats de l'élève aux critères établis pour asseoir les décisions d'admission. Dans cette perspective, les résultats doivent être suffisamment explicites afin que les décisions prises soient les meilleures pour les élèves.

La comparaison des résultats des élèves a peu de place dans une évaluation qui vise d'abord à les aider à apprendre en les informant sur leurs progrès, leurs réalisations et leurs difficultés, de manière qu'ils puissent ajuster leur démarche d'apprentissage. Ce qui importe, c'est de situer les apprentissages des élèves au regard de ce qui était attendu.

Comme évaluer c'est aussi informer, il est nécessaire de communiquer à l'élève, à ses parents – s'il est mineur – ainsi qu'aux intervenants du milieu scolaire qui ont besoin d'information, les résultats et les décisions qui le concernent. Dans la deuxième partie, les caractéristiques de la communication des résultats seront abordées pour chacun des secteurs de formation.